

Périodique d'informations de
l'Association PRIX : 5 F

à Bourg-la-Reine

Editorial

CITOYEN A BOURG-LA-REINE ?

Parce que la vie civique commence au niveau de notre cité.

Parce que cette citoyenneté ne s'exerce pas seulement en période électorale, mais quotidiennement.

UNE NOUVELLE ASSOCIATION ?

Parce que nous voulons promouvoir la vie civique à Bourg-la-Reine, nous voulons stimuler la réflexion et la discussion entre les habitants, qu'ils soient isolés ou déjà regroupés en associations, nous voulons susciter les propositions et les initiatives.

UNE FEUILLE D'INFORMATION ?

Parce que cette activité civique ne peut exister sans une information correcte sur la vie de notre commune: qu'est-ce qui s'y passe, qu'est-ce qui s'y construit (ou s'y détruit), quel est son avenir ?

Une partie de cette information nous est donnée par le bulletin municipal, mais une partie seulement. Savez-vous quand ont lieu les réunions du conseil municipal, quel en est l'ordre du jour, quelles décisions y sont prises? Savez-vous quels sont les projets immobiliers de la municipalité, quels sont ses projets sociaux et culturels?

Notre but n'est certainement pas de faire double emploi avec le bulletin municipal (nous n'en avons pas les moyens!), mais de vous fournir les informations qui n'y figurent pas (et éventuellement de corriger celles qui sont erronées ou incomplètes).

NOTRE AMBITION ?

Susciter, en particulier grâce à cette diffusion de l'information, le débat civique, faire naître des projets ou des contre-projets,

faire en sorte d'être vraiment

CITOYENS A BOURG-LA-REINE

Mmes et MM. Chanut, Cousin, Duriez, Fauré, Gaillot, Labrousse, Lauret, Olivier, Pérignon, Richard, Sellier, Thibault.

INFORMATION et COMMUNICATION

1. LES STRUCTURES MUNICIPALES. Elles sont moins bien adaptées aux besoins que dans les communes voisines. Il n'existe en effet qu'un service des relations publiques chargé des cérémonies, des relations avec les Associations et du Mensuel d'informations. Les autres communes ont un Service de l'Information et, parfois, de la Communication, plus spécialement voué à accueillir et renseigner le public qui, de ce fait, est mieux reçu qu'il ne peut l'être à Bourg-la-Reine, malgré la bonne volonté des employés municipaux.

2. LE BULLETIN MUNICIPAL. De l'avis général, il est médiocre, et caractéristique de la carence de la municipalité dans le domaine de l'information: problèmes de la commune non posés, projets municipaux non dévoilés, absence d'ouverture en direction des oppositions municipales et des associations, surabondance des propos du Maire. Ces derniers sont fréquemment marqués politiquement, confondant parfois les rôles de maire et de conseiller général, et enfin, ils sont souvent dénués d'intérêt car sans relation avec les questions communales.

3. LA DOCUMENTATION de base sur la commune dont le public peut disposer est indigente. En voici l'inventaire complet:

- annuaire municipal de 1986
- guide des associations de 1989
- guide des sports de 1987
- compte-rendu de mandat de 1989

- une double-feuille de présentation de Bourg-la-Reine pour les investisseurs (géographie, équipements,...) mais très vague sur les possibilités d'implantation d'activités économiques, qui semblent d'ailleurs limitées à des bureaux dispersés.

Il apparaît donc indispensable d'inciter la Municipalité à faire des efforts pour l'amélioration de la COMMUNICATION à Bourg-la-Reine.

Citoyens, à vos stylos et à vos poches! Ecrivez-nous et inscrivez-vous! Afin de vous informer, le bulletin a besoin d'être imprimé, et même à un nombre réduit d'exemplaires, cela coûte cher. La distribution, n'en parlons pas...

Votre contribution, même modeste, nous est donc indispensable. Et plus il y aura d'adhérents, et plus le bulletin sera riche d'informations.

BULLETIN D'ADHESION

à **CITOYEN à Bourg-la-Reine**

NOM Prénom _____ ADRESSE _____

Téléphone (éventuellement) _____

déclare adhérer à l'association et verse sa cotisation pour 1990

Date et signature: _____

La cotisation est de 80 F (minimum) et donne droit au bulletin d'informations (4 par an en principe). Le chèque doit être libellé à l'ordre de **CITOYEN à BOURG-LA-REINE** et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez J.-L. PÉRIGNON 12 bis rue des Blagis, Bourg-la-Reine.

BOURG-LA-REINE en CHIFFRES

Les indications qui suivent sont, pour l'essentiel, tirées du recensement de 1982, seuls renseignements consistants que nous ayons pu obtenir. Nous n'avons donc pas une image actuelle de la population de la commune; les résultats du prochain recensement (mars 1990) ne seront pas connus avant un an.

Population 1982: 18 100 habitants, dont 45,3% d'hommes. Elle avait baissé de 4 à 5% depuis 1968.

Pour ces dernières années, la mairie indique un excédent de naissances sur les décès: 49 en 1988 (243 naissances, 192 décès), 20 en 1987, 26 en 1986 (mais l'I.N.S.E.E. indique 102!).

Densité au km²: 9715 habitants. Pour les communes voisines: 9639 à Bagneux, 4318 à Chatenay-Malabry, 5636 à Antony. La moyenne est de 7894 pour les Hauts-de-Seine.

	B.-la-R.	Hts-d-S	France
AGE moins de 20 ans	22,2%	24,4%	28,7%
plus de 60 ans	20,4%	16,9%	18,5%
ACTIFS	47%	50,5%	43,4%
(dont avec emploi)	43%	46,9%	39,6%
Hommes	23,6%	26,2%	24,0%
Femmes	19,4%	20,7%	15,6%
ETRANGERS	9,1%	13,8%	6,8%
de la C.E.E.	3,9%	N.C.	N.C.
Maghrébins	2,9%	6,2%	2,6%
ENFANTS de moins de 16 ans par famille	0,67	0,76	0,90

Catégories socio-professionnelles à Bourg-la-Reine

Tertiaire: 75,7% des actifs, dont 60% dans les services

Cadres, professions intellectuelles supérieures: 14,4% (70% hommes)

Sans activité: 39,9% (hommes 1/3) de la population totale

Retraités: 13,6% de la population totale

Niveau d'instruction des plus de 15 ans

Aucun diplôme: 23,8%

Certificat d'études primaires maximum: 38,6%

Etudes supérieures: 17,2%

Logement: les H.L.M. constituent 15,4% des logements et abritent 16,7% de la population. Les pavillons constituent 20,9%. Les personnes âgées en foyers représentent 0,4%. L'indice de peuplement est de 2,4 personnes par résidence principale.

Voitures: par résidence principale, 77,8% ont 1 voiture et 21,8% en ont 2.

CONCLUSIONS: ces chiffres donnent l'image d'une population:

- relativement dense, et de classe moyenne; - plus âgée que la moyenne, avec peu d'enfants; - des actifs et "actifs avec emploi" relativement peu nombreux pour la région; - peu d'étrangers pour la région.

Depuis le recensement de 1982, et de façon encore qualitative, on note une stabilité du nombre d'habitants

AU CONSEIL MUNICIPAL

Voilà maintenant près d'un an que les élections municipales sont passées. Il est temps de faire un premier bilan: comment notre ville est-elle gérée par l'ensemble des élus, Conseillers municipaux et Equipe du Maire?

Depuis son élection, le Conseil Municipal s'est réuni six fois: les séances durent trois heures et comportent environ vingt questions à voter; chaque décision est donc, en moyenne, traitée en moins de dix minutes. Il n'y a aucun moyen d'amender les textes en discussion, et le Conseil a tout d'une chambre d'enregistrement.

Certes, une partie du travail est préparée dans des commissions, qui permettent des dialogues plus fructueux. Mais M. le Maire a verrouillé les possibilités d'y entrer pour les membres de l'opposition, et elles se réunissent peu souvent: en moyenne, chaque Conseiller a pu ainsi assister à quatre ou cinq séances...

Cela veut dire que la gestion communale est le fait du seul Bureau Municipal (Maire et adjoints). Sans mettre en doute leur bonne volonté, il faut remarquer que, siégeant depuis des années, cette équipe a peu d'idées neuves à promouvoir. A l'opposé, on pourrait s'attendre au moins à une bonne connaissance des règles de fonctionnement. Ce n'est même pas le cas, les habitants de la commune s'en sont aperçus lors de l'affaire du square Meunier, mais d'autres erreurs de droit ont pu être relevées en différentes occasions...

Alors, que faire devant cette situation? Difficile de protester publiquement car, au contraire d'Antony, de Chatenay-Malabry ou de Sceaux, M. le Maire interdit à l'opposition d'écrire dans son Bulletin Municipal!

Eh bien, il faut s'y mettre tous ensemble, nous réussirons à réveiller notre commune, à mener à bien des actions pour favoriser son développement démocratique. A quand la perestroïka à Bourg-la-Reine?

22 janvier: le P.O.S. est mis en révision. Le centre-ville est l'objet d'un projet de rénovation. Soyons prêts à participer à son élaboration.

Vous êtes cordialement invités à participer à

I' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de **CITOYEN à Bourg-la-Reine**

le jeudi 15 février 1990 à 21 heures

SALLE DES CONFÉRENCES 1 boulevard Carnot